



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

NOTZ
162 BOULEVARD COTE D ARGENT
33120 ARCACHON

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 002 681 916

► **Lieu de consommation :**

NOTZ
162 BOULEVARD COTE D ARGENT
33120 ARCACHON

Gaz naturel :

Installation : 0001018382
PCE : 16132561416196
Profil et CAR : P12 000 000 111 260

► **Autres informations :**

Siret :
89872468700014

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**

 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*

 pro.engie.fr

 ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 06 novembre 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 06 novembre 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 23 octobre 2023

511,95 €

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	278,88 €
■ acheminement	81,66 €
total hors toutes taxes	360,54 €
Taxes et contributions	68,63 €
total HTVA	429,17 €
TVA à 5,50 % calculée sur 21,09 €	1,16 €
TVA à 20,00 % calculée sur 408,08 €	81,62 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	82,78 €
total TTC	511,95 €
montant à prélever	511,95 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Trop chaud dans votre local ? Trop cher de climatiser ?



ENGIE Professionnels vous présente son partenaire Cool Roof France ⁽¹⁾, qui propose aux professionnels ayant une toiture de 200m2 ou plus de bénéficier d'une solution astucieuse pour rafraîchir leur local en été. Le concept : 2 couches de revêtement posées sur la toiture de votre local professionnel, qui permettent de faire diminuer la température intérieure d'environ 6 degrés, et réduire votre consommation de climatisation jusqu'à 40%. ⁽²⁾

Ce revêtement biosourcé et made in France agit en réfléchissant la lumière et la chaleur naturellement. C'est une solution efficace, économique, écologique et durable 20 ans.

Si vous faites partie des 50 premiers clients passant commande, vous pouvez bénéficier d'une réduction de -10% sur le prix de vos travaux !

⁽³⁾Retrouvez toutes les infos et faites votre [demande en ligne](#) ou contactez le 09 77 42 12 61.

(1) Cool Roof France, SAS au statut ESS (Entreprise Sociale & Solidaire), spécialisée dans les solutions de cool roofing, au capital social de 100000€ et au siège social et laboratoire situé rue de Domblans 29590 Le Faou, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 812 775 443.

(2) Réduction de consommation d'électricité constatée pour la climatisation du magasin Brico Dépôt à Brive (19) suite aux travaux de coolroofing réalisés par Cool Roof France. Exemple ne constituant pas une promesse d'économies qui dépendent de la situation réelle de chaque professionnel.

(3) Dans le cadre du partenariat ENGIE x Cool Roof France, une réduction de -10% hors taxes est accordée par Cool Roof France sur le prix des travaux de revêtement réfléchissant de toit pour un devis de solution Cool Roof signé avec Cool Roof France entre le 1er avril et le 31 octobre 2023, aux 50 premiers professionnels passant commande pour des travaux sur une surface de toit supérieure ou égale à 200 m², sous réserve de faisabilité technique. Réduction non cumulée avec d'autres réductions, et non valable pour le simple achat de produits réfléchissants Cool Roof sans signature d'un devis de travaux avec Cool Roof France.

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant en gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Offre Gaz ActiVert

- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- supplément de prime fixe débit : 6 ou 10 m3/h.
- Compteur communicant.
- Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel

Abonnement (°) du 05/09/23 au 04/10/23 sur la base de 6,89 euros HT par mois
 Consommation TQ1 du 05/09/23 au 04/10/23
 Option Energie Verte du 05/09/23 au 04/10/23
 Obligations du 05/09/23 au 04/10/23

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
621	39269	39825	556	14,14	7861	82,72	6,80	5,5%
					7861	0,02061	162,02	20,0%
					7861	0,00175	13,76	20,0%
					7861	0,01225	96,30	20,0%

Acheminement

Abonnement du 05/09/23 au 04/10/23
 Consommation du 05/09/23 au 04/10/23

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
7861	0,00893	11,46	5,5%
		70,20	20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement
 TICGN* du 05/09/23 au 04/10/23

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
7861	0,00837	2,83	5,5%
		65,80	20,0%

Services et prestations techniques

Espace Client
 Fact. électronique - abonnement

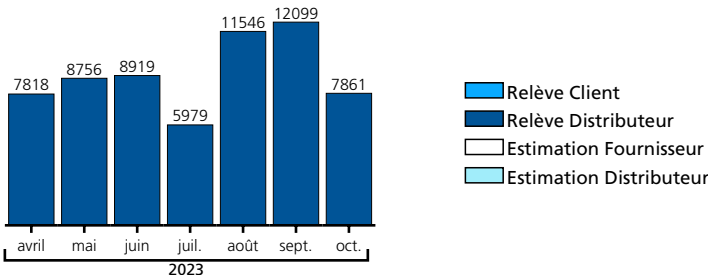
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	
		Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
429,17	1,16	81,62	511,95

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Historique de votre facturation en €

2023		
	avril	505,87
	mai	563,17
	juin	573,97
	juil.	391,43
	août	742,23
	sept.	776,66
	oct.	511,95

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 120009169244 du 07/10/23

NOTZ

Réf. de votre compte : 300002681916

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0255051

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

511,95 euros

prélevé le :

23/10/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

NOTZ

Références du compte

nom de la banque

BNP PARIBAS - AG ARCACHON

IBAN

FR76 3000 4003 3200 0101 7896 390

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).